

DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (SUITE À UNE FUSION ABSORPTION)

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIECES OBLIGATOIRES

REGIME CLASSIQUE	REGIME SIMPLIFIE
<ul style="list-style-type: none"> • Le FORMULAIRE M4 à compléter et à signer • PROCES VERBAL de l'assemblée générale enregistré au Service des Impôts (ayant approuvé la fusion absorption) • DECLARATION DE CONFORMITE pour les S.A (exemplaire original établi par les sociétés participantes et signé par un membre du directoire, administrateur ou gérant desdites sociétés ayant reçu mandat à cet effet) • ATTESTATION de parution dans un journal d'annonces légales 	<ul style="list-style-type: none"> • Le FORMULAIRE M4 à compléter et à signer • DECLARATION DE CONFORMITE pour les S.A (exemplaire original établi par les sociétés participantes et signé par un membre du directoire, administrateur ou gérant desdites sociétés ayant reçu mandat à cet effet) • ATTESTATION de parution dans un journal d'annonces légales

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « **Tarifs** »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)